



Extrait du CGT ARLES

<https://www.cgтарles.fr/spip.php?article2306>

# **Dette de la Sécu : l'arnaque de Macron !**

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 12 novembre 2025

---

**Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés**

---

### ***Billet de (mauvaise) humeur***

Lors du dernier conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie, un point concernant la dette nous a été présenté. Cette dette est gérée par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES). Cette structure aurait dû normalement avoir totalement remboursé les emprunts faits auprès des banques en 2024. Mais il reste dans ses comptes 137,9 milliards, soit le transfert de la dette COVID de 136 milliards que Macron a décidé de totalement affecter à la Sécu, ce qui repousse l'échéance à 2033.

De ce fait, la Sécu versera à cette caisse encore cette année plus de 17 milliards qui proviennent des cotisations sociales par le biais de ce que vous voyez sur votre fiche de paie sous le nom de CRDS (Cotisation de remboursement de la dette sociale) et d'une partie de la CSG. Cette somme manque donc pour la prise en charge des dépenses d'assurance maladie et comme par hasard elle correspond au « déficit » annoncé pour 2025. Il y a donc une véritable entourloupe car, si la dette COVID avait été reprise par l'Etat et non affectée à la Sécu, les comptes pourraient être à l'équilibre cette année et les ressources à chercher pour assurer un bon fonctionnement de notre système de santé dans les années à venir seraient bien moindres. Et cette ponction va se poursuivre chaque année jusqu'en 2033.

Il faut également intégrer les intérêts et les frais financiers qui se montent à plus de 3,5 milliards et qui engraisent les banques. Ce mécanisme de la dette est éminemment pervers et a été sciemment créé en diminuant les ressources de la Sécu pour le plus grand bénéfice des marchés financiers.

Mais l'arnaque ne s'arrête pas là car le gouvernement a décidé à partir de 2025 de confier les nouvelles dettes de l'assurance maladie à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) qui est l'organisme qui collecte et gère les ressources de la Sécu. Or les services de la Sécu s'alarment car je cite : « L'ACOSS n'a pas vocation ni les outils permettant le portage d'une dette sociale de manière pérenne, ce qui est le rôle institutionnel de la CADES. La cour des comptes considère qu'une reprise de la dette sociale, associée à un plan de maîtrise des comptes, doit être envisagée ».

Tout cela peut paraître bien complexe et c'est effectivement le but recherché pour nous enfumer. Car l'ACOSS n'a pas vocation à emprunter et il arrivera un moment où les banques diront stop. Cela signifie des caisses vides et l'impossibilité de rembourser les dépenses des assurés sociaux.

Ne croyez pas que je sois volontairement alarmiste. Je ne fais que traduire les analyses des cadres de la Sécu pour dénoncer la catastrophe que prépare sciemment E. Macron et son gouvernement. Leur objectif est de réduire de manière drastique les frais de santé pris en charge par la Sécu afin de pousser ceux qui pourront se les payer vers des assurances privées. Ils remplissent ainsi le mandat que leur a assigné le monde financier d'étendre le marché de la santé pour son plus grand bénéfice.

Dr Christophe Prudhomme